



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

DU 21 SEPTEMBRE 2024 À 14:00



VOS INFORMATIONS

M ou Mme CEDRIC CARON
753 AVENUE DE LA COLLE
06270 VILLENEUVE LOUBET
06 23 68 ** **
cedric.caron06@gmail.com

M ou Mme CEDRIC CARON
753 AVENUE DE LA COLLE
06270 VILLENEUVE LOUBET

VOS RÉFÉRENCES CLIENT

Numéro client : 003251190
Identifiant MyFoncia :
cedric.caron06@gmail.com

Le 04 octobre 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Afin de vous informer des résolutions adoptées, nous avons le plaisir de vous communiquer le :

VOS TANTIÈMES

Tantièmes : 33787/10017246
Tantièmes : 317/10017246
Tantièmes : 317/10017246
(...) Détail sur demande

Procès verbal de l'assemblée générale de l'ensemble immobilier

Parc des Sports Jean Granelle, Avenue des Plans SALLE MARCEL JACQUES 6270
VILLENEUVE - LOUBET
21 septembre 2024 à 14:00



VOTRE AGENCE FONCIA

Foncia Nice
81 rue de France
L'Adriatic
06000 Nice
04 92 17 59 63

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

VOTRE GESTIONNAIRE

Manuel MARTIN
manuel.martin@foncia.com

Votre gestionnaire

Manuel MARTIN



VOTRE MODE DE PAIEMENT

Paiement par prélèvement automatique



VOTRE ESPACE CLIENT

Retrouvez l'ensemble des informations
de votre compte sur
[MyFoncia.com](https://www.foncia.com)

Ensemble immobilier

ASL HAMEAUX DU SOLEIL
753 ROUTE DE LA COLLE 06270 VILLENEUVE - LOUBET

Les membres de l'ensemble immobilier présenté ci-dessus, se sont réunis sur convocation régulière qui leur a été adressée par le Président de l'ASL Manuel MARTIN à l'adresse suivante : Parc des Sports Jean Grenelle, Avenue des Plans SALLE MARCEL JACQUES 6270 VILLENEUVE - LOUBET

L'assemblée générale procède à l'élection du bureau :

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Président(e) : M. ou Mme COMBE GILLES

POUR : 6232355 sur 6232355 tantièmes

CONTRE : 0 sur 6232355 tantièmes

ABSTENTIONS : 0 sur 6232355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6232355 tantièmes

287 membres totalisent 6232355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

3. ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Secrétaire : Manuel MARTIN

POUR : 6232355 sur 6232355 tantièmes

CONTRE : 0 sur 6232355 tantièmes

ABSTENTIONS : 0 sur 6232355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6232355 tantièmes

287 membres totalisent 6232355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

4. ELECTION D'UN ASSESSEUR

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Est élu assesseur : Mr Lefrant

POUR : 6232355 sur 6232355 tantièmes

CONTRE : 0 sur 6232355 tantièmes

ABSTENTIONS : 0 sur 6232355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6232355 tantièmes

287 membres totalisent 6232355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

5. ELECTION D'UN SECOND ASSESSEUR

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Est élu assesseur : madame Bozo

POUR : 6 232 355 sur 6 232 355 tantièmes

CONTRE : 0 sur 6 232 355 tantièmes

ABSTENTIONS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

6. ELECTION D'UN TROISIEME ASSESSEUR

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Est élu assesseur : M GEERDES

POUR : 6 232 355 sur 6 232 355 tantièmes

CONTRE : 0 sur 6 232 355 tantièmes

ABSTENTIONS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Le bureau étant ainsi constitué, le président déclare la séance ouverte.

Le bureau constate, à l'examen de la feuille de présence, que **287** membres représentant **6 232 355** voix sur **10 017 246** voix constituant l'ensemble immobilier, participent à l'assemblée générale.

N'ont pas participé aux votes des résolutions prévues à l'ordre du jour, les absents non représentés dont les noms suivent :

M. ou Mme ABDALLAH / BERTHOIN ABDELKELIM	31 759	tantièmes
IND ABEILHOU / LATTES MR ABEIL	19 976	tantièmes
M. ABRASSART VINCENT JEAN PATRICK	9 164	tantièmes
M. ou Mme ALBOU MARIE JEANNE PHILIPPE	17 404	tantièmes
M. AMOR FATI	1 000	tantièmes
SCI ANADEM	12 012	tantièmes
M. ou Mme AROARA ET MIKHAYLOVSKAYA OLGA	27 447	tantièmes
M. ou Mme AUBERT THOMAS	21 887	tantièmes
Mme AVSEC CHRISTIANE	12 498	tantièmes
M. ou Mme BAHIALY - DAKICHE MR. DAKICHE	13 845	tantièmes
Mme BALDARI-TOURNEL N CORINNE	17 344	tantièmes
M. ou Mme BARNEAUD WLADIMIR	7 080	tantièmes
Mme BATTAGLIA LAURENCE	19 800	tantièmes
M. ou Mme BENOLIEL / KARSENTY LAURENT/MY	17 856	tantièmes
M. BENZI MARC	27 750	tantièmes
M. ou Mme BERTIN Thierry	34 012	tantièmes
HOIR BEUVRY JEAN LUC	21 714	tantièmes
M. BIAGI FABIEN GILLES GERALD	9 480	tantièmes
M. et Mme BLAVY - GATTI LIONEL & ALICE-ANNE	20 369	tantièmes
Mme BLAY CARINE	27 000	tantièmes
M. BONNIERE OLIVIER JEAN PIERRE	704	tantièmes
M. ou Mme BOTTACCIOLI BRUNO	17 325	tantièmes
M. BOUCAUX PATRICK	8 552	tantièmes
M. ou Mme BOUHACHI FARID / MICHELE	23 532	tantièmes
Mme BOURGET ISABELLE ET MR PO	17 404	tantièmes
M. ou Mme BOURGOIN BENJAMIN	24 168	tantièmes

Mme BOZELLEC CORALIE MARIE	26 780	tantièmes
M. ou Mme BREMOND FRANCOIS	24 480	tantièmes
M. BRINGER TIMOTHEE	12 520	tantièmes
M. et Mme BRUNELET ARENA FLORIAN MARY	22 291	tantièmes
M. BURUCOA ALAIN	9 040	tantièmes
M. ou Mme C AND K GERANT MR GASTALDI	33 913	tantièmes
M. et Mme CAGNATO - FERREIRA ANTHONY & CHARLOTTE	23 154	tantièmes
M. CAI MASSIMO & PATRICIA	28 194	tantièmes
Mme CALVANICO Laurence	11 966	tantièmes
Mme CAMBEFORT STEPHANIE	12 182	tantièmes
M. CAMMAROTO MME HURELLE MONSIEUR	13 000	tantièmes
M. CANDELA THIERRY	15 120	tantièmes
M. ou Mme CARBONNEAU NICOLE	357	tantièmes
M. ou Mme CARBONNEAU JEAN-JACQUES	27 694	tantièmes
M. CARTA ALEXANDRE	9 741	tantièmes
M. et Mme CASTILLA & MME UTHEZA MANUEL & ELODIE	17 330	tantièmes
SCI CEPPAFERRY	23 048	tantièmes
M. ou Mme CHARRON FREDERIC	21 667	tantièmes
M. CHARTIER MATHIEU	6 208	tantièmes
M. ou Mme CHERRIER HENRI	9 528	tantièmes
IND CHERRIER-LECOLLINET THIERR	10 098	tantièmes
Mme CICCARONE Marie-Laurence	11 966	tantièmes
SCI CLOTHILDE ET GUILLAUME	12 205	tantièmes
Mme COMUS	15 786	tantièmes
Mme COSTALONGA MELANIE	4 972	tantièmes
M. ou Mme COSTE ROGER	6 768	tantièmes
Mme COUTER CATHERINE CATHERINE	17 344	tantièmes
M. et Mme COZZO - BADELLINO DANILO & FABRIZIA	24 728	tantièmes

M. ou Mme CROPPI GILLES OLIVIER	4 950	tantièmes
M. et Mme CROUZET ARTHUR/LALIE	10 114	tantièmes
Mme CRT IMMO	11 923	tantièmes
M. CURAU SERGE	9 570	tantièmes
M. ou Mme DALMAS GABRIEL	9 481	tantièmes
M. ou Mme DALMASSO JULIEN	6 768	tantièmes
M. ou Mme DAROT BERNARD & SYLVA	9 481	tantièmes
M. ou Mme DAVID ARNAUD DAVID	35 333	tantièmes
M. DE VITA & PELLERIN ANTOINE	17 330	tantièmes
M. et Mme DEBUIGNE - BLANCHARD LAURENT & MAGALI	21 166	tantièmes
M. ou Mme DELFINO REGIS	23 250	tantièmes
M. ou Mme DEYDIER LOUIS	23 861	tantièmes
M. et Mme DIMASSI BASSEM/OLFA	21 096	tantièmes
M. ou Mme DON PHILIPPE & Mlle BOER NA	6 520	tantièmes
M. DUBAIL CHRISTIAN	19 250	tantièmes
Mme DUBEC STEPHANIE ELIANE	24 300	tantièmes
MM. DUBREUIL / NORSA M. & D.	17 325	tantièmes
M. ou Mme DUFOUR PASCAL	26 803	tantièmes
Mme DUMAS Isabelle	18 250	tantièmes
Mme DUQUESNE LEBECQUE MARIE-HE	15 087	tantièmes
Mme DUROCHER BEATRICE ISABELLE	632	tantièmes
M. d'ALGUERRE THIBAULT	5 654	tantièmes
M. ELSAESSER ALEXIS	6 524	tantièmes
Mme ERNST TANIA	347	tantièmes
M. ou Mme FAURE CHRISTIAN	11 984	tantièmes
Mme FAURE ISABELLE	10 098	tantièmes
Mme FERREIRA-MOTA KARINE	9 480	tantièmes
Mme FOLLET LISA	7 016	tantièmes

M. ou Mme FORNARINO-NOCERA / EGORCHEVA NICOLAS / VERONIKA	21 098	tantièmes
SCI FOX	17 450	tantièmes
HOIR FRIGERE ANFOSSI Christian	17 008	tantièmes
M. ou Mme GALLET ARMEL	24 869	tantièmes
Mme GALLIANO SABRINA	4 972	tantièmes
M. GARNIER THIBAUT	9 570	tantièmes
M. ou Mme GARRIGUES BRUNO	673	tantièmes
M. ou Mme GAUTHIER GILLES	29 390	tantièmes
IND GERIN-PLAZY CHRISTIAN	20 733	tantièmes
M. ou Mme GHIO MARC OU MLLE CASTELEIN	17 325	tantièmes
M. GIBERT DIDIER	12 516	tantièmes
M. ou Mme GIOANNI YVES YVES	37 112	tantièmes
Mme GIRAUDON FLORENCE	23 748	tantièmes
M. ou Mme GIRELLI LAURENT	13 063	tantièmes
M. ou Mme GOLLINO OLIVIER	10 214	tantièmes
Mme GOTTI-NICOLAS MICHELE	19 241	tantièmes
Mme GRABOWIECKI BRIGITTE	316	tantièmes
M. ou Mme GRABOWIECKI JEAN L	22 712	tantièmes
Mme GRANGEON ANGELIQUE	18 850	tantièmes
Mme GRENARD AGNES	10 480	tantièmes
M. et Mme GRENIER GAUTHIER FIANDRINO NICOLAS MARIE	19 464	tantièmes
M. ou Mme GUEZGUEZ BADREDDINE	9 164	tantièmes
IND GUIDONI-VINCENT LOÏC	25 086	tantièmes
SCI GUMADIX	18 703	tantièmes
Mme GUYET LAURA	17 344	tantièmes
SCI HAMEAUX COTE D'AZUR	114	tantièmes
SCI HAMEAUX COTE D'AZUR	316	tantièmes
SDC HAMEAUX DU SOLEIL	23 285	tantièmes

SDC HAMEAUX DU SOLEIL A.S.L.	34 119	tantièmes
STE HAMETTE MR MME FOUQUES	10 800	tantièmes
M. ou Mme HANFF ROBERT	23 154	tantièmes
M. HANNA CHADI	13 899	tantièmes
M. ou Mme HAVERVALL ERIC	23 405	tantièmes
Mme HECHIM ALAIN	19 241	tantièmes
M. ou Mme HERLEAUX RAPHAEL	21 752	tantièmes
M. ou Mme HINI MICHAEL	2 112	tantièmes
SCI HOME DREAM	11 967	tantièmes
SCI HORIZON BLEU	13 144	tantièmes
M. HOUY BERNARD	5 594	tantièmes
M. ou Mme HUMBERT MICHEL	11 528	tantièmes
M. ou Mme IML	22 731	tantièmes
M. IOGNA-HERB FREDERIC	24 637	tantièmes
Mme JALLIFIER-TALMAS MARTINE	21 166	tantièmes
M. JAMET CLAUDE	9 481	tantièmes
M. JOUVENOT MME POINSSOT	16 385	tantièmes
SCI KARIC	17 246	tantièmes
SCI KENAVO	9 592	tantièmes
M. et Mme KEREMLOGLOU KOTSANI ANTONIOS MARINA	22 968	tantièmes
Mme KHERMACHE NANCY	11 966	tantièmes
STE KRILINE	2 450	tantièmes
Mme LA MURA	4 268	tantièmes
M. LALOUETTE & ROCHET JOEL &	23 762	tantièmes
M. ou Mme LAUCHARD / HERNERT JOSEPHINE	25 333	tantièmes
Mme LAUGIER Corinne	9 570	tantièmes
M. ou Mme LAURENT ALICE	24 953	tantièmes
Mme LAVEZZI KARINE	23 285	tantièmes

SCI LC 36	333	tantièmes
M. ou Mme LE BOTTICELLI	14 112	tantièmes
M. ou Mme LECOMTE ROLAND	704	tantièmes
M. ou Mme LEONELLO ANTONIO	11 966	tantièmes
M. et Mme LEPAN/TODIERE JEAN-LOUIS/ANOUK	19 241	tantièmes
M. ou Mme LEROY HERVE	21 020	tantièmes
SCI LES AMOURIERS	9 570	tantièmes
M. ou Mme LES FLORALIES MME MASONI BEAT BEAT	52 747	tantièmes
M. LES GAUCHERS	19 192	tantièmes
SCI LES MIMOSAS	23 278	tantièmes
IND LEVY	17 404	tantièmes
Mme MACCAGNO MANON MANON	9 165	tantièmes
M. MAILLARD & LEGOU JEAN-CHRISTOPHE	30 730	tantièmes
M. MAIRE THIERRY	5 571	tantièmes
M. ou Mme MALKI NIDAL	352	tantièmes
M. MARCHI PASCAL	1 413	tantièmes
Mme MARECOT SUZANNE	20 949	tantièmes
M. ou Mme MAREEL JEAN VALERY	408	tantièmes
M. ou Mme MATTEO / TORCAT CEDRIC / ELODIE	4 950	tantièmes
M. MAUDUECH JEAN JACQUES	27 684	tantièmes
M. MAURES JEAN CLAUDE M.	25 186	tantièmes
M. ou Mme MAURICE FRANCK ET THOURIA	17 545	tantièmes
Mme MAZELLA CHRISTELLE	9 164	tantièmes
M. ou Mme MECHIN ET COTA	6 057	tantièmes
M. ou Mme MERLATTI PATRICK HELENE	6 208	tantièmes
Mme MESMIN JOELLE	1 071	tantièmes
Mme MESSIAN ET GALIN	9 481	tantièmes
Mme MEYER CAROLINE	26 803	tantièmes

M. ou Mme MHEDHBI SOFIENE VI	18 935	tantièmes
Mme MICHE EVELYNE ELYSABETH	25 503	tantièmes
M. ou Mme MIGEON LUCIEN	25 906	tantièmes
Mme MILLON SARAH	9 164	tantièmes
Mme MINEO CORINNE	17 344	tantièmes
M. et Mme MINGO Michel	25 536	tantièmes
Mme MIZZA GENEVIEVE	22 601	tantièmes
Mme MONELLO MELANIE	16 069	tantièmes
Mme MONGINOX PATRICIA	24 501	tantièmes
M. MOREAU JEAN-LOUIS	20 833	tantièmes
M. ou Mme MORRA - VIAL BENOI	20 909	tantièmes
M. ou Mme MOUGIN / HASSELOT PASCALE	24 501	tantièmes
Mme MULLER CHRISTINE	20 592	tantièmes
M. ou Mme MURRIS LOUIS	20 726	tantièmes
SCI NAMILOU M.& MME CROPPI	25 620	tantièmes
M. NATOLI CHRISTOPHE	24 054	tantièmes
M. ou Mme NAVAS OU LIGUORI	25 189	tantièmes
Mme NEGRI MICHELE	9 480	tantièmes
M. ou Mme OLERON NICOLAS	10 274	tantièmes
Mme PAPAIZIAN Fabienne	3 100	tantièmes
Mme PASTORELLI COLETTE	6 768	tantièmes
M. ou Mme PELLADEAU LOIC	12 521	tantièmes
M. PELLETIER ROBERT	24 501	tantièmes
Mme PEREZ DE DIEGO VERONIQUE	18 177	tantièmes
M. ou Mme PEROT LAURENT	11 967	tantièmes
SCI PETIT MOUSSE	17 347	tantièmes
Mme PFERTZEL NATHALIE	11 808	tantièmes
M. ou Mme PHILIP ANTHONY	6 208	tantièmes

M. ou Mme PHILIP JORDAN BORIS	6 520	tantièmes
M. ou Mme PIROUX GUILLAUME / CAMILLE	12 838	tantièmes
Mme PISTON BEATRICE	6 768	tantièmes
IND POGNON GERARD	26 769	tantièmes
Mme POSEY TINA	17 006	tantièmes
M. QUARANTA STEFANO	9 503	tantièmes
Mme RASTOUL FAUSTINE	11 966	tantièmes
M. ou Mme REBUFFO	25 062	tantièmes
M. ou Mme RICHARD RAYMOND & CHRISTIANE	27 000	tantièmes
M. et Mme ROBERT/PREVOST REMY/KARINE	19 241	tantièmes
Mme ROS DELPHINE	12 499	tantièmes
M. ou Mme ROUE DANIEL	16 832	tantièmes
M. ou Mme ROUGNON RICHARD	24 834	tantièmes
IND ROUSSET / HADJADJ RAPHAEL / SOPHIE	19 976	tantièmes
Mme SABBAH CORINNE	13 899	tantièmes
M. ou Mme SAVINA & REDIEN	176	tantièmes
Mme SCI Les Florales Beatrice MASONI	11 528	tantièmes
M. SCOTTI MARC	9 592	tantièmes
Mme SEGUIN COLETTE	9 481	tantièmes
M. ou Mme SEGUIN JEAN PASCAL	11 706	tantièmes
M. ou Mme SEMERARO-BELLAICHE	6 057	tantièmes
SCI SILVER AVENIR	19 772	tantièmes
M. ou Mme SMARRITO JEAN BERNARD	17 450	tantièmes
M. ou Mme SMARRITO NORBERT	17 892	tantièmes
Mme SOURIS ISABELLE	11 818	tantièmes
Mme SPINELLI MARCHI NADINE	31 868	tantièmes
SCI STENGER IMMO	9 888	tantièmes
M. STRUGO JACQUES	26 022	tantièmes

Mme SYLVIE GENEST	9 165	tantièmes
Mme TABARY NATHALIE	26 770	tantièmes
M. ou Mme THIEVON ERIC	20 112	tantièmes
M. ou Mme THIEVON Eric	317	tantièmes
M. THIRY NICOLAS	12204	tantièmes
M. ou Mme THUMADOO VIDESH	17 592	tantièmes
Mme TOUBLANC MARTINE	9 481	tantièmes
Mme TOURNIER ODETTE	29 416	tantièmes
M. ou Mme TUBIANA PAUL ALAIN	26 562	tantièmes
M. ou Mme VANIER ANTHONY	9 481	tantièmes
Mme VERDIER FARJAT SOLANGE	26 838	tantièmes
Mme VERNET SYLVIE	396	tantièmes
Mme VERNIER MARIE	31 759	tantièmes
M. ou Mme VIGIER PATRICK	26 838	tantièmes
M. ou Mme ZELL FRANCK Franck	9 480	tantièmes

Soit un total de 3784891 voix

Découlant de la feuille de présence émargée et signée par les membres du bureau.

Ordre du jour

Le président rappelle l'ordre du jour après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité des décisions.

1	CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
2.	ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE
3.	ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE
4.	ELECTION D'UN ASSESSEUR
5.	ELECTION D'UN SECOND ASSESSEUR
6.	ELECTION D'UN TROISIEME ASSESSEUR
7.	A LA DEMANDE DE MONSIEUR ROUGNON: VIDÉO-SURVEILLANCE DU PARKING PIVOINE
8.	APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/10/2020 AU 30/09/2021
9.	APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022
10.	APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023
11.	AJUSTEMENT DU MONTANT DE L'AVANCE DE TRESORERIE
12.	VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023
13.	VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2023 AU 30/09/2024
14.	VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2024 AU 30/09/2025
15.	VOTE PAR CORRESPONDANCE
16.	VOTE ELECTRONIQUE
17.	ENVOI DEMATERIALISE DES CONVOCATIONS ET DES PVS D'AG
18.	HAIES SYNTHETIQUES
19.	RÉFECTION DU COURT DE TENNIS
19.1.	PRÉAMBULE SANS VOTE
19.2.	PRINCIPE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU COURT DE TENNIS
19.3.	DELEGATION AU CONSEIL DE GESTION
19.4.	HONORAIRES SUR TRAVAUX DE RÉFECTION DU COURT DE TENNIS
19.5.	MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

20.	AMENAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1
20.1.	PRÉAMBULE SANS VOTE
20.2.	PRINCIPE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE AMENAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1
20.3.	CHOIX DE LA SOCIETE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE AMENAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1
20.4.	SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE OBLIGATOIRE
20.5.	HONORAIRES SUR TRAVAUX DE AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1
20.6.	MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
21.	RENOVATION DE LA PISCINE EN POLYESTER
21.1.	PRÉAMBULE SANS VOTE
21.2.	PRINCIPE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE
21.3.	CHOIX DE LA SOCIETE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE
21.4.	HONORAIRES SUR TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE EN POLYESTER
21.5.	MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
22.	REFECTION DES ENROBES SUR LA PLACE CENTRALE
22.1.	PRÉAMBULE SANS VOTE
22.2.	PRINCIPE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE REPRISE DE L'ENROBE DEVANT LE FLORENTIN CEZANNE
22.3.	CHOIX DE LA SOCIETE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REPRISE DE L'ENROBE DEVANT LE FLORENTIN CEZANNE
22.4.	MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
23.	CONCLUSION

La discussion est ouverte sur les différents points de l'ordre du jour.

Résolutions

À l'issue des débats, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

1. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

INFORMATIONS SANS VOTE :

L'assemblée générale de l'Asl de 2022 ayant été annulé par le tribunal judiciaire dans le cadre de la procédure Rougnon VS ASL nous sommes dans l'obligation de ratifier les résolutions concernant les comptes et le budget, le reste des résolutions ayant été validées par le conseil de gestion.

L'assemblée générale de 2023 ayant été attaqué en justice dans le cadre de la procédure SCI Hameaux cote d'Azur VS ASL nous sommes dans l'obligation de ratifier toutes les résolutions de cette assemblée.

7. A LA DEMANDE DE MONSIEUR ROUGNON: VIDÉO-SURVEILLANCE DU PARKING PIVOINE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

A la demande de monsieur Rougnon,

Résolution :

Installation de la Vidéo-surveillance du parking Pivoine selon le devis présenté pour un montant de 5 820,80€

Il est rappelé que même en cas de validation du devis par l'assemblée de l'ASL, l'installation reste à l'approbation de l'îlot 3, pour pouvoir installer l'antenne relais sur le bâtiment du Botticelli.

POUR : 38376 sur 6232355 tantièmes

CONTRE : 6 193 979 sur 6 232 355 tantièmes FAVRE PHILIPPE (32 835), ASV (25 312), MARIANI DIDIER (26 489), OGOREK RICHARD (30614), CHARTON CEDRIC (24 030), BOZO VIRGINIE (11 967), BABANI MICHEL NADINE (41 500), LA FONCIERE G.H.N. (18 464), FURIA EMMANUEL (21 714), TRASTOUR MARC (17 545), FONTAINE ALAIN SYLVAIN (9 040), ROHRBACH JEAN (29456), DECHELETTE ET POMMEROL (23250), CLENE OLIVIER (24564), GUIRAL GILLES (27442), LOMBART MME LOMBART M.ROSE (19752), BONDIELLI PAULETTE (11818), PAWLACZYK MAXIME/JUSTINE (24637), COMBE GILLES (21 020), ANGELI DOMINIQUE (24 638), BRUSSELAARS ALOVE-MATHIOT JULIETTE (30 736), TUFFAL & PELLOUX-PRAYER JEAN-F (32 916), DEMEUSY-BEY & DIANO CEDRIC & SANDRA (26 243), CASTERAN ROGER (24 637), ALEMANY DANIEL (17 892), CLAVEL & DESPRES CHRISTOPHE & AUDREY (22 917), MILLET JUDICAELE (18 759), ROCHER GERALD (35 785), PHILIP & FERCHICHI KARINE (19 475), BATAILLE ROLAND (20 249), VINCENT/DUBOSCQ ADRIEN/FANNY (17 072), THIEBLOT VILLANOVA FRANCOI (17545), BOUVET MARC (20938), GIUSTINIANI ALINE (13720), DEVICTOR - KUNDOS (24657), DECAUVAEINE SABINE (24 868), ARRIVE PIERRE (27 416), MARCHET DENISE (22 917), GRENET SERGE SERGE (13 166), MAZODIER BERTRAND (25 536), PELTA / MME POURRIER IS GUY (28 995), DIETSH FREDERIC (28 106), CGF DU HAMEAU MME HEBERT CLAUD (26 491), LACHANT JACQUELINE (29 837), LENOIR-PUCHER DENISE LENOIR-PUCHER DENISE (32 632), ROCHARD/GROSSO-PINZAGLIA LOIC/CELINE (24 679), HERMAND (11 967), RAMBALDI FEDERICO (24 156), YOUNGS--PAIRE PETER--SANDRINE (24 916), SAUVAL-RHODE BEATRICE (444), DEFOLY CHRISTINE MME (18 045), SOULABAILLE MME COURBET (19 721), MATTER VVE GINETTE (19 569), RHODE ALAIN (19 536), LETAILLEUR JEAN-FRANCOIS (15 120), ALLAIS LAURENT (11 812), GASNIER & BERTHELOT (19 536), RABE MONIQUE (18 250), LENNE YANN (15 272), PEIS ALEXANDRE (23 250), FONTAINE - BERTHOMIEU CAROLE JEANNINE (17 325), ORLANDINI JEAN-YVES (316), CALLISTO ISABELLE (29 304), ARNAUD ANTOINE & STEPHANIE (10 414), BRUSSELAARS ALOVE-MATHIOT JULIETTE (16 476), HORTALA / ESNAULT BENJAMIN / GABRIELLE (32 200), ADOLPHE- ZONNEKEIN MAX - CHRISTIAN (23 532), BARAGGIOLI JEAN CLAUDE (21 020), PASTOR ALAIN M. (36 499), GARRIGOU ET ME DESCHAMPS (24 647), GUSTIN OLIVIER (30 985), MAILLET SYDNEY (31 534), ASSE EVARISTE & MME SINNA C (20 089), EISENBARTH HUGUETTE (37 490), TURKI YASSINE (25347), OUCIEF JACQUELINE (31 021), GROSSI/ROOSS GILLES/YANNI (24564), ZAMMIT OLIVIER OU MLE PRADI (23889), MONTANARD MARIE (16 973), CODA STEPHANIE (17 325), JAOUEN BERTRAND (50 001), NINARIS (17 545), FERU PHILIPPE (31 495), DESPREZ ET MME FILON VINCENT TANIA (32 855), BAUDRY STEPHANE (17 344), GRENET SERGE SERGE (13 166), BONTEMPS PIERRE (10 800), CARON CEDRIC (34 421), ARNAUD & DAVIATTE MATHIEU ET C (21 367), PARADE VVE GHISLAINE (19 241), GALET SEBASTIEN - VIRGINIE (24 657), DAZELLE (24 668), JAN - GOLDSCHMIDT SEBASTIEN (27 679), ALLIOT DANIELE (23 250), RICHARD DENIS (18 250), SALES HENRI ET CHRISTIANE (22 731), PHILIPS-LICETTE ELVIRE (20 636), BARBERIS & MELLE RAUFAST (24 501), ROUZIER REMI (11 966), PEREZ GILBERT (33 185), ANDREO P/GIACHINO N PIERRE (17 592), CANDELAS REGIS (27 684), JAY MAX (19 752), CAHARD BENOIT & MLE SAUVE (21 166), FRAT MICHEL (21 166), TRASTOUR BONI PATRICIA (17 956), LAGNIEZ DENIS (21 714), DECAYEUX / MONNEROT DUMAINE CLOTAIRE / LAURETTE (32 835), PAULIN JANY (25 883), HEMARD XAVIER (32 054), MAGNA ANDRE-PIERRE (27 447), COLMANT JEAN-FRANCOIS (24 501), CHATELAIN MADELEINE (25 863), BABANI MICHEL NADINE (704), MONTIEL PIERRE YVES MME PER (19 241), DE LOPEZ (20 151), SCHAUB THOMAS & MANUELA (32 250), BILDE- GUERRIN MARTINE (42 751), CAMAL & VOLOGNI SIMON (17 325), BRUNDSAUX SOPHIE (11 818), ROUX MARYLINE (23472), DEL PULITO ALAIN (36599), PEANO JOSETTE

(11 651), FIORE OU MELLE GALBIS ERIC (16 428), LESCA MARTINE - NICOLAS (17 640), FRISCAULT SYLVAIN ROGER MARC (13 899), BOURON OU MME CLAUDE (11 592), GUIBERT & JUILLAN BENJAMIN (16 428), CAFFY CEDRIC (36 769), VAN DE VELDE BASTIEN M. (19 583), ALCALA EDOUARD (24 668), GALLOUIN HELENE CHANTAL (25 660), FERREZ CHRISTINE (11 216), MARTINET & SALINAS JIMMY - (23 284), BENGTSOON JOHAN (26 790), VARIN BERTRAND (26 443), XERRI ROMAIN (34 294), DEREPA/GASIGLIA (20 634), BRUSSELAARS JULIETTE (9 164), LEOTARDI REMY (12 521), CHAULIAC BERTRAND (25 819), CAVA (24 899), VILLA VEGA ANNE-MARIE ANNE MARIE (17 892), PUISSANT MARIE ODILE (21 020), PIZINI JEAN (26 433), LE PALAIS FLORENTIN (32 557), FAVREAU PIERRE (20 993), CAMEL PATRICIA (25 549), DARRAS-OPPLIGER DAVID-JENNIFER (17 450), LITZELMANN JILL (25 583), MILANI CHRISTINE (11 528), EUSEBI STEPHAN (26 443), EN SAUGE MR MME CHUZEVILLE (13 899), GLAIZAL DAVID (33 093), BONNIERE OLIVIER (9 104), KLINGER / RUYNAT DANIELLE (11 549), RIOU YVONNE (28 830), YGOUF CYRILLE (23 952), DION / DECAN CELINE / JULIEN (21 439), BAUDRY / CAMPANINI STEPHANE (24 834), FOX DEANNE (15 520), GILLES FRANCOISE INGRID (17 344), ALLAIS SEBASTIEN (32 835), DE SOUSA JULIEN (20 833), VOGT GUY (9 165), HIOCO AURELIA (17 325), PUCHER MARC (24 501), MARTINEZ DELPHINE (24 657), REY DANIELLE (19 822), FOUANT PHILIPPE (19 536), RIOU JONATHAN (357), MILLIARD PATRICK (17 325), GIESER MICHAEL (33 694), BOIX MADELEINE CLAUDE (24 666), MENCARELLI MICHELE (28 194), BOJ / CASUCCIO JEAN CHRISTOPHE / JULIE (21 232), DALMAS PHILIPPE (17 325), JUCECAZUR (11 651), MALYXA (11 962), SILVE & MME MARTEL JULIEN (17 693), AESCHELMANN SEBASTIEN ET VALERIE (24 657), FMGB (24 081), SIMON LILIAN NICOLAS (19 916), VEXIAU JEREMIE MARIE (24 637), BOZO JEANINE (18 250), PERRY & MANOUX (24 869), SANMARTIN ALONSO (23 088), DECHELETTE FREDERIC (20 750), CACHIA GILBERT (20 995), BONNET CATHERINE (22 740), ROSSI PATRICIA (27 347), GEERDES REINERUS (8 000), LANGONIER (35 033), COGNET - ARDISSON ERIC - MARY (27 447), VALENTINA (5 548), LIGERON GEOFFREY (23 666), GRENIER JEAN HERVE (312), BREGERE PATRICIA (20 012), AUZOY JEAN HUGUES (25 062), JOREDUE MR FRANCAIN PATRICK (20 554), DIETSH MAXIME (24 647), BOULANGER NICOLE (23 742), DOLIQUE ARLETTE (18 250), BOIX GERARD (17 856), GIBERT MURIEL (9 685), ORSONI (22 771), BUCHET FREDERIC (32 076), CABASSE OU BELLANG (21 780), RIBEYRE WILLIAM (4 900), BODDI JEREMY (21 166), QUONIAM MARIE NOELLE (26 166), DESCHAMPS CAROLINE (9 104), GAUDEL / PERROCHON STEPHANE / ERICA (11 528), ROPION RENE (25 883), ROSELLO ALEXANDRE (21 020), MANOUVRIER RENE (30 373), GRANO ET MME SZTENKRYC FABIO - MARGAUX (26 489), RUYNAT FLORENCE (11 592), BONNET FABIEN (21 440), BOZELLE MATHIAS ERWAN (11 528), VANNIER/CLIQUET LOIC/ELISE (20 359), MENEI SANDRINE (13 003), CHIAPELLO ADRIEN (12 280), FILLATRE-ROUX GAELLE- ADRIEN ADRIEN (26 487), LAVANDET GHISLAINE (20 573), BRAIDA PASCAL (20 673), ELOFER SIGMUND (22 859), MEYSSONNIER GENNA CRISTINA EMILIE (11 966), SAINT MARTIN MARIE CLAIRE (21 020), SANTUCCI BERNARD (27 663), LASSUS GILLES (9 500), BRACONI IRENE (23 532), COUZIN GUY (24 679), COHEN STEPHANE (26 297), CAMOU VALERIE (17 344), ETIENNE ERIC/MARIA (4 950), GALEA MARIE-JEANNE (21 714), LANDAIS PATRICIA (26 086), FIRMIN OU MME FARANDA (23 405), GALLARD PIERRE-YVES (27 442), MAUGER/GAUBERT STEPHANE/MELANIE (24 637), WAROQUY - BUDAK MICKAEL & CEREN (12 099), SCELERS MICHELLE (11 808), GADAIS THIERRY OU RICCA I ISABELLE (24 258), ADDARIO PATRICK (24 054), ROBIN CHRISTOPHE (25 000), PERRAIN ELISABETH (24 168), ESCOUBET PASCAL (24 501), BZIK MANASSERO JASNA (12 012), MAREEL (27 694), CLEMENT ARNAUD (22 110), CONIL OU MC DOUGALL M. (6 400), PETEUIL BASTIEN (21 367), LESCHI NICOLAS (24 300), KUNZ EDMOND (17 520), LUCA CHARLES (32 076), ZERATHE DIDIER (20 993), JENSEN (23 952), LEONARDI-ORLANDINI CORINNE NAT (22 968), VANDEPITTERIE & LEFEBVRE PHILI (24 668), HINI JACQUES (14 168), RAYBAUD CLAUDE (24 990), SALES C/O MME SALES FRANCOISE (20 673), DRIGUES ANNE (24 668), CHASSAGNAC JEANNE ALICE (31 138), DUREUIL/ROTARD PH. / JOEL (10 514), CHAIX PHILIPPE (26 456), LAURIOL GUILLAIN (30 934), LEFRANT GWENAELLE / CHARLES (37 252), GAETTI THIERRY (19 117), BARUCCO LAURE (24 633), HILL FABIEN/ANNE-SOPHIE (25 536), DI ROSSO & BAKRIM ANTHONY (22 176), TRAVERSO DIDIER (13 062), FAVAREL (34 167), DEZITTER DAVID-CELINE (19 536), BLANC SEBASTIEN (26 704), VIGNA RENAUDOT STEPHANIE (27 447), EN SAUGES (18 935), BAROSI PERSZTEL EDDY JOANNA (9 592), GEMEAUX (9 570), GATINEAU FREDERIC (32 060), JAHJAH SOURAYA (23 538), PERSZTEL JOUIN ALEXANDRA TERENCE (16 632), HEBERT FABIENNE MARIE (19 440)

ABSTENTIONS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est rejetée à la majorité des associés présents ou représentés.

8. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/10/2020 AU 30/09/2021

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice DU 01/10/2020 AU 30/09/2021

POUR : 6 119 195 sur 6 169 196 tantièmes

CONTRE : 50 001 sur 6 169 196 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50 001)

ABSTENTIONS : 63 159 sur 6 169 196 tantièmes DECAUVAINE SABINE (24 868), FOX DEANNE (15 520), ORSONI (22 771)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 169 196 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

9. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

POUR : 6 119 195 sur 6 169 196 tantièmes

CONTRE : 50 001 sur 6 169 196 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50 001)

ABSTENTIONS : 63 159 sur 6 169 196 tantièmes DECAUVAINE SABINE (24 868), FOX DEANNE (15 520), ORSONI (22 771)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 169 196 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

10. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

POUR : 6 144 063 sur 6 194 064 tantièmes

CONTRE : 50 001 sur 6 194 064 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50 001)

ABSTENTIONS : 38 291 sur 6 194 064 tantièmes FOX DEANNE (15 520), ORSONI (22 771)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 194 064 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

11. AJUSTEMENT DU MONTANT DE L'AVANCE DE TRESORERIE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale décide de fixer le montant de l'avance de trésorerie à 40 000 euros.

Compte tenu de l'avance de trésorerie existante, il convient de la réajuster à hauteur de 66 978 euros.

Le montant du réajustement sera appelé

-le 10 OCTOBRE 2024 à hauteur de 40 000 euros

POUR : 6029457 sur 6 104 448 tantièmes

CONTRE : 74991 sur 6 104 448 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50001), RAYBAUD CLAUDE (24990)

ABSTENTIONS : 127907 sur 6 104 448 tantièmes BRUSSELAARS ALOVE-MATHIOT JULIETTE (30736), BRUSSELAARS ALOVE-MATHIOT JULIETTE (16476), BRUSSELAARS JULIETTE (9164), FMGB (24081), ORSONI (22771), COUZIN GUY (24679)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 104 448 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

12. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale fixe le budget de l'exercice à la somme de 433 000 euros.

Elle autorise le président à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

POUR : 6091 606 sur 6 141 607 tantièmes

CONTRE : 50001 sur 6 141 607 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50001)

ABSTENTIONS : 90748 sur 6 141 607 tantièmes TURKI YASSINE (25347), LESCA MARTINE - NICOLAS (17640), ORSONI (22771), RAYBAUD CLAUDE (24990)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 141 607 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

13. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale fixe le budget de l'exercice à la somme de 433 000 euros.

Elle autorise le président à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

POUR : 6 109 246 sur 6 159 247 tantièmes

CONTRE : 50001 sur 6 159 247 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50001)

ABSTENTIONS : 73 108 sur 6 159 247 tantièmes TURKI YASSINE (25347), ORSONI (22771), RAYBAUD CLAUDE (24990)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 159 247 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

14. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01/10/2024 AU 30/09/2025

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale fixe le budget de l'exercice à la somme de 476 300 euros.

Elle autorise le président à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

POUR : 6084877 sur 6 184 594 tantièmes

CONTRE : 99717 sur 6 184 594 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50001), LESCA MARTINE - NICOLAS (17640), BUCHET FREDERIC (32076)

ABSTENTIONS : 47761 sur 6 184 594 tantièmes ORSONI (22771), RAYBAUD CLAUDE (24990)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 184 594 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

15. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale valide le principe du vote par correspondance pour les futures assemblées générales, afin de faciliter l'obtention du quorum, de réduire les coûts liés aux convocations supplémentaires, et de minimiser la perte de temps pour les membres.

POUR : 6232355 sur 6 232 355 tantièmes

CONTRE : 0 sur 6 232 355 tantièmes

ABSTENTIONS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

16 .VOTE ELECTRONIQUE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale valide le principe du vote électronique directement depuis le site MY COPRO du cabinet FONCIA , pour les futures assemblées générales, afin de faciliter l'obtention du quorum, de réduire les coûts liés aux convocations supplémentaires, et de minimiser la perte de temps pour les membres.

POUR : 6205899 sur 6 232 355 tantièmes

CONTRE : 26456 sur 6 232 355 tantièmes CHAIX PHILIPPE (26456)

ABSTENTIONS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

17.ENVOI DEMATERIALISE DES CONVOCATIONS ET DES PVS D'AG

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale valide le principe de l'envoi dématérialisé des convocations et diffusion des PV d'AG pour les futures assemblées générales, afin de réduire les coûts d'envois postaux et faciliter la délivrance des documents.

L'adhésion à cette solution se fera de manière individuelle.

POUR : 6 104 448 sur 6 127 219 tantièmes

CONTRE : 22771 sur 6 127 219 tantièmes ORSONI (22771)

ABSTENTIONS : 105 136 sur 6 127 219 tantièmes BRUSSELAARS ALOVE-MATHIOT JULIETTE (30 736), BRUSSELAARS ALOVE-MATHIOT JULIETTE (16 476), BRUSSELAARS JULIETTE (9 164), FMGB (24 081), COUZIN GUY (24 679)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 127 219 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

18. HAIES SYNTHETIQUES

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

A LA DEMANDE DE MONSIEUR MAUGER

Nous aimerions que la pose de haies synthétiques soit à nouveau autorisée sur l'ensemble des habitations des Hameaux du Soleil.

Sans compter un gain de temps concernant l'entretien ainsi que le ramassage des déchets verts, le retour d'une circulation normale sur les trottoirs et les camions de collecte d'ordures ménagères, cela a également l'intérêt non négligeable d'une économie substantielle d'eau. Elle est également sans nul doute visuellement plus adaptée et esthétique, si le copropriétaire qui décide d'en poser le fait convenablement avec un produit de qualité (garanti 10 ans voire plus), comme ça a été notre cas lorsque nous habitons au 7 Véroniques...

Nous souhaiterions donc que cette question soit remise à l'ordre du jour lors de l'Assemblée Générale des Hameaux.

Résolution :

L'assemblée décide de l'autorisation de la pose des haies synthétiques.

Sous autorisation du conseil de gestion sur la base d'un cahier des charges.

POUR : 4 421 754 sur 6 067 452 tantièmes

CONTRE : 1 645 698 sur 6 067 452 tantièmes BOZO VIRGINIE (11 967), ANGELI DOMINIQUE (24 638), DEMEUSY-BEY & DIANO CEDRIC & SANDRA (26 243), ROCHER GERALD (35 785), VINCENT/DUBOSCQ ADRIEN/FANNY (17 072), MAZODIER BERTRAND (25 536), PELTA / MME POURRIER IS GUY (28 995), LENOIR-PUCHER DENISE LENOIR-PUCHER DENISE (32 632), HERMAND (11 967), SAUVAL-RHODE BEATRICE (444), DEFOLY CHRISTINE MME (18 045), RHODE ALAIN (19 536), LETAILLER JEAN-FRANCOIS (15 120), FONTAINE - BERTHOMIEU CAROLE JEANNINE (17 325), ARNAUD ANTOINE & STEPHANIE (10 414), ADOLPHE- ZONNEKEIN MAX - CHRISTIAN (23 532), GARRIGOU ET ME DESCHAMPS (24 647), GROSSI/ROOSS GILLES/YANNI (24 564), JAOUEN BERTRAND (50 001), DESPREZ ET MME FILON VINCENT TANIA (32 855), ARNAUD & DAVIATTE MATHIEU ET C (21 367), DAZELLE (24 668), TRASTOUR BONI PATRICIA (17 956), MAGNA ANDRE-PIERRE (27 447), CHATELAIN MADELEINE (25 863), SCHAUB THOMAS & MANUELA (32 250), BILDE- GUERRIN MARTINE (42 751), ROUX MARYLINE (23 472), DEL PULITO ALAIN (36 599), PEANO JOSETTE (11 651), FIORE OU MELLE GALBIS ERIC (16 428), GUIBERT & JUILLAN BENJAMIN (16 428), VAN DE VELDE BASTIEN M. (19 583), GALLOUIN HELENE CHANTAL (25 660), DEREPA/GASIGLIA (20 634), CAVA (24 899), PUISSANT MARIE ODILE (21 020), FAVREAU PIERRE (20 993), EUSEBI STEPHAN (26 443), KLINGER / RUYNAT DANIELLE (11 549), HIOCO AURELIA (17 325), PUCHER MARC (24 501), REY DANIELLE (19 822), FOUANT PHILIPPE (19 536), GIESER MICHAEL (33 694), MENCARELLI MICHELE (28 194), SIMON LILIAN NICOLAS (19 916), BOZO JEANINE (18 250), ROSSI PATRICIA (27 347), GEERDES REINERUS (8 000), LANGONIER (35 033), BOULANGER NICOLE (23 742), GIBERT MURIEL (9 685), RIBEYRE WILLIAM (4 900), DESCHAMPS CAROLINE (9 104), MANOUVRIER RENE (30 373), RUYNAT FLORENCE (11 592), MENEI SANDRINE (13 003), FILLATRE-ROUX GAELLE- ADRIEN ADRIEN (26 487), BRAIDA PASCAL (20 673), SANTUCCI BERNARD (27 663), BRACONI IRENE (23 532), CAMOU VALERIE (17 344), GALEA MARIE-JEANNE (21 714), WAROQUY - BUDAK MICKAEL & CEREN (12 099), SCCLERS MICHELLE (11 808), CONIL OU MC DOUGALL M. (6 400), LEONARDI-ORLANDINI CORINNE NAT (22 968), RAYBAUD CLAUDE (24 990), DRIGUES ANNE (24 668), DUREUIL/ROTARD PH. / JOEL (10 514), CHAIX PHILIPPE (26 456), LEFRANT GWENAELE / CHARLES (37 252), HILL FABIEN/ANNE-SOPHIE (25 536), TRAVERSO DIDIER (13 062), DEZITTER DAVID-CELINE (19 536)

ABSTENTIONS : 57 216 sur 6 067 452 tantièmes CANDELAS REGIS (27 684), BZIK MANASSERO JASNA (12 012), KUNZ EDMOND (17 520)

DÉFAILLANTS : 107 687 sur 6 067 452 tantièmes YOUNGS--PAIRE PETER--SANDRINE (24 916), ZAMMIT OLIVIER OU MLLE PRADI (23 889), SANMARTIN ALONSO (23 088), BAROSI PERSZTEL EDDY JOANNA (9 592), GEMEAUX (9 570), PERSZTEL JOUIN ALEXANDRA TERENCE (16632)

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés.

19. RÉFECTION DU COURT DE TENNIS

19.1. PRÉAMBULE SANS VOTE

Il a été observé que le court de tennis est dans un état de détérioration avancée, rendant son utilisation difficile et potentiellement dangereuse pour les joueurs. Les fissures sur la surface compromettent non seulement la qualité du jeu, mais augmentent également le risque de blessures. La durée de vie du revêtement est arrivée à expiration et nous devons l'entretenir régulièrement (8 ans environ)

En conséquence, il est décidé de procéder à la réfection complète du court de tennis. Si

l'Assemblée générale décide de ne pas procéder à la réfection du court de tennis :

-Le président de l'Association Syndicale Libre (ASL) prendra des mesures conservatoires pour garantir la sécurité des utilisateurs.

-Le court de tennis sera fermé immédiatement après l'assemblée générale afin d'éviter tout risque d'accident.

-Une communication officielle sera envoyée aux membres de l'ASL pour les informer de la fermeture temporaire du court de tennis.

-La situation sera réévaluée lors de la prochaine Assemblée générale, où une nouvelle décision pourra être prise en fonction des circonstances.

19.2. PRINCIPE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU COURT DE TENNIS

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale décide de l'exécution des travaux DE RÉFECTION DU COURS DE TENNIS.

POUR : 5 794 818 sur 6 211 801 tantièmes

CONTRE : 416 983 sur 6 211 801 tantièmes LOMBART MME LOMBART M.ROSE (19 752), LE-VERNE SIHEM MME (14 208), HERMAND (11 967), TURKI YASSINE (25 347), JAOUEN BERTRAND (50 001), PARADE VVE GHISLAINE (19 241), ALLIOT DANIELE (23 250), CAHARD BENOIT & MLLE SAUVE (21 166), LAGNIEZ DENIS (21 714), HEMARD XAVIER (32 054), DEL PULITO ALAIN (36 599), PUISSANT MARIE ODILE (21 020), PITZINI JEAN (26 433), HIOCO AURELIA (17 325), LIGERON GEOFFREY (23 666), ETIENNE ERIC/MARIA (4 950), BZIK MANASSERO JASNA (12 012), CLEMENT ARNAUD (22 110), HINI JACQUES (14 168)

ABSTENTIONS : 20 554 sur 6 211 801 tantièmes JOREDU MR FRANCAIN PATRICK (20 554)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 211 801 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

19.3. DELEGATION AU CONSEIL DE GESTION

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'Assemblée générale donne pouvoir au conseil de gestion pour rechercher une offre concurrentielle et choisir le prestataire mieux disant dans la limite d'un montant de 21 000 euros TTC et dans un délai de six mois à l'issue de la présente assemblée générale.

L'Assemblée générale prend acte que le délégataire rendra compte de l'exécution de sa mission lors de la prochaine assemblée générale.

POUR : 5989277 sur 6 189 030 tantièmes

CONTRE : 199753 sur 6 189 030 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50001), PARADE VVE GHISLAINE (19241), ALLIOT DANIELE (23250), LAGNIEZ DENIS (21714), HEMARD XAVIER (32054), PITZINI JEAN (26433), ETIENNE ERIC/MARIA (4950), CLEMENT ARNAUD (22110)

ABSTENTIONS : 43325 sur 6 189 030 tantièmes JOREDU MR FRANCAIN PATRICK (20554), ORSONI (22771)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 189 030 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

19.4. HONORAIRES SUR TRAVAUX DE RÉFECTION DU COURT DE TENNIS

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale fixe la rémunération spécifique du Président à 3,68 % du montant HT des travaux, soit un montant de 702.00 € TTC.

Cette rémunération comprend notamment la gestion comptable et financière ouverture d'un compte travaux, édition des appels de fonds, encaissements, règlement des situations selon avancement, comptabilisation, solde du compte, la gestion administrative, rédaction et signature du procès-verbal de réception et du constat de levées de réserves ainsi que le suivi de l'avancement et du bon déroulement des travaux

POUR : 5987707 sur 6 189 030 tantièmes

CONTRE : 201323 sur 6 189 030 tantièmes ORLANDINI JEAN-YVES (316), JAOUEN BERTRAND (50001), PARADE VVE GHISLAINE (19241), ALLIOT DANIELE (23250), HEMARD XAVIER (32054), PITZINI JEAN (26433), ETIENNE ERIC/MARIA (4950), CLEMENT ARNAUD (22110), LEONARDI-ORLANDINI CORINNE NAT (22968)

ABSTENTIONS : 43325 sur 6 189 030 tantièmes JOREDU MR FRANCAIN PATRICK (20554), ORSONI (22771)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 189 030 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés.

19.5. MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Projet de résolution :

L'assemblée générale autorise le Président à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES PISCINE TENNIS », aux appels de provisions exigibles comme suit :

Le 01/01/2025

POUR : 5989277 sur 6 189 030 tantièmes

CONTRE : 199753 sur 6 189 030 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50001), PARADE VVE GHISLAINE (19241), ALLIOT DANIELE (23250), LAGNIEZ DENIS (21714), HEMARD XAVIER (32054), PITZINI JEAN (26433), ETIENNE ERIC/MARIA (4950), CLEMENT ARNAUD (22110)

ABSTENTIONS : 43325 sur 6 189030 tantièmes JOREDU MR FRANCAIN PATRICK (20554), ORSONI (22771)
DÉFAILLANTS : 0 sur 6 189030 tantièmes

287 membres totalisent 6232355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

20. AMENAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1

20.1. PRÉAMBULE SANS VOTE

Il a été constaté à de nombreuses reprises que les véhicules de secours et d'intervention rencontrent des difficultés pour accéder aux rues de l'Association Syndicale Libre (ASL) en raison d'obstacles ou de l'étroitesse des voies. Cette situation compromet la sécurité des résidents et l'efficacité des interventions d'urgence.

Pour remédier à cette situation critique, il a été décidé de réaliser une étude en trois phases visant à libérer les accès et à faciliter le stationnement des véhicules au sein de l'ASL.

Cette année nous proposons la phase 1 de l'étude avec l'aménagement du boulevard de la circulaire à hauteur des lauriers.

20.2. PRINCIPE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE AMENAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale décide de l'exécution des travaux d'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1, selon le descriptif joint à la convocation.

POUR : 3719148 sur 5858282 tantièmes

CONTRE : 2139134 sur 5858282 tantièmes ASV (25312), CHARTON CEDRIC (24030), BOZO VIRGINIE (11967), BABANI MICHEL NADINE (41500), LA FONCIERE G.H.N. (18464), FURIA EMMANUEL (21714), MASALA DANIELE (24168), PAWLACZYK MAXIME/JUSTINE (24637), COMBE GILLES (21020), ANGELI DOMINIQUE (24638), THIEBLOT VILLANOVA FRANCOI (17545), ARRIVE PIERRE (27416), MARCHET DENISE (22917), MAZODIER BERTRAND (25536), LENOIR-PUCHER DENISE LENOIR-PUCHER DENISE (32632), SOULABAILLE MME COURBET (19721), GASNIER & BERTHELOT (19536), PEIS ALEXANDRE (23250), ARNAUD ANTOINE & STEPHANIE (10414), PASTOR ALAIN M. (36499), GUSTIN OLIVIER (30985), MAILLET SYDNEY (31534), TURKI YASSINE (25347), GROSSI/ROOSS GILLES/YANNI (24564), JAOUEN BERTRAND (50001), NINARIS (17545), DESPREZ ET MME FILON VINCENT TANIA (32855), BONTEMPS PIERRE (10800), ARNAUD & DAVIATTE MATHIEU ET C (21367), GALET SEBASTIEN - VIRGINIE (24657), DAZELLE (24668), ALLIOT DANIELE (23250), SALES HENRI ET CHRISTIANE (22731), BARBERIS & MELLE RAUFAST (24501), JAY MAX (19752), FRAT MICHEL (21166), TRASTOUR BONI PATRICIA (17956), PAULIN JANY (25883), MAGNA ANDRE-PIERRE (27447), BABANI MICHEL NADINE (704), DE LOPEZ (20151), SCHAUB THOMAS & MANUELA (32250), CAMAL & VOLOGNI SIMON (17325), FRISCAULT SYLVAIN ROGER MARC (13899), GALLOUIN HELENE CHANTAL (25660), MARTINET & SALINAS JIMMY - (23284), LEOTARDI REMY (12521), VILLA VEGA ANNE-MARIE ANNE MARIE (17892), FAVREAU PIERRE (20993), EUSEBI STEPHAN (26443), EN SAUGE MR MME CHUZEVILLE (13899), GILLES FRANCOISE INGRID (17344), DE SOUSA JULIEN (20833), VOGT GUY (9165), PUCHER MARC (24501), MARTINEZ DELPHINE (24657), GIESER MICHAEL (33694), JUCECAZUR (11651), SILVE & MME MARTEL JULIEN (17693), SIMON LILIAN NICOLAS (19916), VEXIAU JEREMIE MARIE (24637), BOZO JEANINE (18250), GEERDES REINERUS (8000), LANGONIER (35033), DIETSH MAXIME (24647), BOULANGER NICOLE (23742), DOLIQUE ARLETTE (18250), BOIX GERARD (17856), GIBERT MURIEL (9685), RIBEYRE WILLIAM (4900), BODDI JEREMY (21166), QUONIAM MARIE NOELLE (26166), GAUDEL / PERROCHON STEPHANE / ERICA (11528), MANOUVRIER RENE (30373), BONNET FABIEN (21440), VANNIER/CLIQUET LOIC/ELISE (20359), CHIAPELLO ADRIEN (12280), LAVANDET GHISLAINE (20573), BRAIDA PASCAL (20673), SAINT MARTIN MARIE CLAIRE (21020), LASSUS GILLES (9500), CAMOU VALERIE (17344), GALEA MARIE-JEANNE

(21 714), LANDAIS PATRICIA (26086), PERRAIN ELISABETH (24 168), BZIK MANASSERO JASNA (12012), PETEUIL BASTIEN (21 367), LESCHI NICOLAS (24 300), ZERATHE DIDIER (20 993), VANDEPITTERIE & LEFEBVRE PHILI (24 668), RAYBAUD CLAUDE (24 990), DRIGUES ANNE (24 668), CHAIX PHILIPPE (26 456), LEFRANT GWENAELLE / CHARLES (37 252), HILL FABIEN/ANNE-SOPHIE (25536), FAVAREL (34 167), EN SAUGES (18935)

ABSTENTIONS : 22771 sur 5858282 tantièmes ORSONI (22771)

DÉFAILLANTS : 351 302 sur 5 858 282 tantièmes DECAUDAVEINE SABINE (24 868), YOUNGS--PAIRE PETER--SANDRINE (24 916), CALLISTO ISABELLE (29 304), ZAMMIT OLIVIER OU MLLE PRADI (23 889), CHAULIAC BERTRAND (25 819), MENCARELLI MICHELE (28194), PERRY & MANOUX (24869), SANMARTIN ALONSO (23088), MAUGER/GAUBERT STEPHANE/MELANIE (24 637), KUNZ EDMOND (17 520), HINI JACQUES (14 168), DI ROSSO & BAKRIM ANTHONY (22 176), BAROSI PERSZTEL EDDY JOANNA (9 592), GEMEAUX (9 570), GATINEAU FREDERIC (32 060), PERSZTEL JOUIN ALEXANDRA TERENCE (16632)

287 membres totalisent 6232355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

20.3. CHOIX DE LA SOCIETE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE AMENAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition jointe à la convocation et en avoir débattu, confie la réalisation des travaux de AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1 à GIMENEZ TP pour un montant de 50 366.8 € TTC.

POUR : 6031 520 sur 6209071 tantièmes

CONTRE : 177551 sur 6209071 tantièmes BOZO VIRGINIE (11967), PAWLACZYK MAXIME/JUSTINE (24637), JAOUEN BERTRAND (50001), TRASTOUR BONI PATRICIA (17956), BOZO JEANINE (18250), LAVANDET GHISLAINE (20573), FAVAREL (34 167)

ABSTENTIONS : 23 284 sur 6 209 071 tantièmes ORLANDINI JEAN-YVES (316), LEONARDI-ORLANDINI CORINNE NAT (22 968)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6209071 tantièmes

287 membres totalisent 6232355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

20.4. SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE OBLIGATOIRE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Projet de résolution :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de la proposition jointe à la convocation et en avoir débattu décide de souscrire un contrat d'assurance dommages ouvrage obligatoire d'un montant de 1 785,00€ TTC par l'intermédiaire de la société de courtage ASSURIMO selon la proposition jointe.

POUR : 6100779 sur 6209584 tantièmes

CONTRE : 108805 sur 6209584 tantièmes PAWLACZYK MAXIME/JUSTINE (24637), JAOUEN BERTRAND (50001), FAVAREL (34 167)

ABSTENTIONS : 22771 sur 6209584 tantièmes ORSONI (22771)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6209584 tantièmes

287 membres totalisent 6232355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

20.5. HONORAIRES SUR TRAVAUX DE AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE PHASE 1

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Projet de résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition jointe à la convocation, fixe la rémunération spécifique du président à 3.38% du montant HT des travaux, soit un montant de 1599.94 € TTC.

Cette rémunération comprend notamment la gestion comptable et financière, la gestion administrative d'assurances obligatoires, signature des marchés ou ordres de service, rédaction et signature du procès-verbal de réception et du constat de levées de réserves, ainsi que le suivi de l'avancement et du bon déroulement des travaux

POUR : 6097384 sur 6232355 tantièmes

CONTRE : 134971 sur 6232355 tantièmes PAWLACZYK MAXIME/JUSTINE (24637), JAOUEN BERTRAND (50001), QUONIAM MARIE NOELLE (26166), FAVAREL (34167)

ABSTENTIONS : 0 sur 6232355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6232355 tantièmes

287 membres totalisent 6232355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

20.6. MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale autorise le président à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES GENERALES », aux appels de provisions exigibles comme suit :

Le 01/12/2024 pour 30 %.

Le 02/02/2025 pour 30 %.

Le 01/04/2025 pour le solde.

POUR : 6111538 sur 6232355 tantièmes

CONTRE : 120817 sur 6232355 tantièmes PAWLACZYK MAXIME/JUSTINE (24637), JAOUEN BERTRAND (50001), BZIK MANASSERO JASNA (12012), FAVAREL (34167)

ABSTENTIONS : 0 sur 6232355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6232355 tantièmes

287 membres totalisent 6232355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

21. RENOVATION DE LA PISCINE EN POLYESTER

21.1. PRÉAMBULE SANS VOTE

En raison de l'usure avancée du revêtement en polyester de la piscine, une large fissure est apparue au niveau ouest du bassin, compromettant la sécurité et l'intégrité de la structure. Pour prévenir tout risque d'accident, un plongeur a été dépêché en urgence pour effectuer une réparation temporaire.

Toutefois, cette réparation n'est pas suffisante pour garantir la pérennité de la piscine.

Si la piscine n'est pas réparée conformément au devis proposé, le président de l'ASL prendra des mesures conservatoires pour prévenir tout accident et éviter une détérioration plus en profondeur du bassin.

La piscine sera fermée immédiatement après l'Assemblée générale pour des raisons de sécurité. Le bassin sera également vidé pour prévenir toute aggravation des dommages.

Une notification sera envoyée à tous les membres de l'ASL pour les informer de la fermeture et du vidage de la piscine, ainsi que des raisons de ces mesures.

La situation sera réévaluée lors de la prochaine Assemblée générale, où une nouvelle décision pourra être prise en fonction des circonstances et des finances disponibles.

21.2. PRINCIPE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale décide de l'exécution des travaux de DE RÉNOVATION DE LA PISCINE selon le descriptif joint à la convocation.

POUR : 6 182 354 sur 6 232 355 tantièmes

CONTRE : 50 001 sur 6 232 355 tantièmes JAOUEN BERTRAND (50 001)

ABSTENTIONS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

21.3. CHOIX DE LA SOCIETE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition jointe à la convocation et en avoir débattu, confie la réalisation des travaux de RÉNOVATION DE LA PISCINE. à Saint Paul Piscine pour un montant de 35 700 € TTC.

POUR : 6 158 045 sur 6 209 584 tantièmes

CONTRE : 51 539 sur 6 209 584 tantièmes GUSTIN OLIVIER (30 985), JOREDU MR FRANCAIN PATRICK (20 554)

ABSTENTIONS : 22 771 sur 6 209 584 tantièmes ORSONI (22 771)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 209 584 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

21.4. HONORAIRES SUR TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE EN POLYESTER

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition jointe à la convocation, fixe la rémunération spécifique du Président à 3.70% du montant HT des travaux, soit un montant de 1 100.75 € TTC.

Cette rémunération comprend notamment la gestion comptable et financière la gestion administrative, signature des marchés ou ordres de service, rédaction et signature du procès-verbal de réception et du constat de levées de réserves ainsi que le suivi de l'avancement et du bon déroulement des travaux

POUR : 6 232 039 sur 6 232 355 tantièmes
CONTRE : 316 sur 6 232 355 tantièmes ORLANDINI JEAN-YVES (316)
ABSTENTIONS : 0 sur 6 232 355 tantièmes
DÉFAILLANTS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

21.5. MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale autorise le Président à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES PISCINE TENNIS » aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le 10/10/2024 pour 100 %.

POUR : 6 232 355 sur 6 232 355 tantièmes
CONTRE : 0 sur 6 232 355 tantièmes
ABSTENTIONS : 0 sur 6 232 355 tantièmes
DÉFAILLANTS : 0 sur 6 232 355 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

22. REFECTION DES ENROBES SUR LA PLACE CENTRALE

22.1. PRÉAMBULE SANS VOTE

L'assemblée générale décide de ratifier les travaux d'enrobés sur la place centrale faisant suite à la validation par le conseil de gestion du devis de l'entreprise Chaput.

22.2. PRINCIPE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE REPRISE DE L'ENROBE DEVANT LE FLORENTIN CEZANNE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale décide de l'exécution des travaux de DE REPRISE DE L'ENROBE DEVANT LE FLORENTIN CEZANNE selon le descriptif joint à la convocation.

POUR : 6 101 064 sur 6 175 417 tantièmes
CONTRE : 74 353 sur 6 175 417 tantièmes PAWLACZYK MAXIME/JUSTINE (24 637), LESCA MARTINE - NICOLAS (17 640), BUCHET FREDERIC (32 076)
ABSTENTIONS : 22 771 sur 6 175 417 tantièmes ORSONI (22 771)
DÉFAILLANTS : 0 sur 6 175 417 tantièmes

286 membres totalisent 6 198 188 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

22.3. CHOIX DE LA SOCIETE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REPRISE DE L'ENROBE DEVANT LE FLORENTIN CEZANNE

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition jointe à la convocation et en avoir débattu, ratifie la réalisation des travaux de REPRISE DE L'ENROBE DEVANT LE FLORENTIN CEZANNE à SARL CHAPUT pour un montant de 12408€ TTC.

POUR : 6 152 871 sur 6 209 584 tantièmes

CONTRE : 56 713 sur 6 209 584 tantièmes PAWLACZYK MAXIME/JUSTINE (24 637), BUCHET FREDERIC (32 076)

ABSTENTIONS : 22 771 sur 6 209 584 tantièmes ORSONI (22 771)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 209 584 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

22.4. MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Majorité nécessaire prévue par les statuts de l'ASL de 2015 à l'article 16

Résolution :

L'assemblée générale autorise le Président à procéder, selon la clé de répartition « CHARGES COMMUNES GENERALES », aux appels de provisions exigibles comme suit :

- Le 15/10/2024 POUR 100%

POUR : 6 152 871 sur 6 209 584 tantièmes

CONTRE : 56 713 sur 6 209 584 tantièmes PAWLACZYK MAXIME/JUSTINE (24 637), BUCHET FREDERIC (32 076)

ABSTENTIONS : 22 771 sur 6 209 584 tantièmes ORSONI (22 771)

DÉFAILLANTS : 0 sur 6 209 584 tantièmes

287 membres totalisent 6 232 355 tantièmes au moment du vote

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés

23. CONCLUSION

Le bureau valide l'ensemble des votes

« Les actions qui ont pour but de contester les décisions des Assemblées Générales, doivent à peine de déchéance, être introduites par les associés opposants ou défaillants dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification desdites décisions qui leur est faite par le Président de l'Association dans un délai de quarante-cinq jours après la tenue de ladite Assemblée Générale »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président, après émargement de la feuille de présence par les membres du bureau lève la séance à 20 h 00.

Le président de séance

M. COMBE GILLES :



Le secrétaire

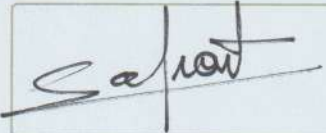
Manuel MARTIN :



FONCIA NICE
81, Rue de France
06000-NICE
Tél. 04 92 17 59 63 Fax 04 93 62 96 63
R.C.S. Nice 380 007 773

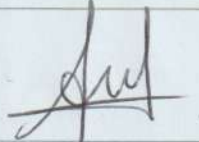
Le premier assesseur

Charles LEFRANT



Le deuxième assesseur

virginie
Jeannine BOZO



Le troisième assesseur

Mme GEERDES

